

*Interpellation présentée par le député :  
M. Alain Charbonnier*

*Date de dépôt : 17 septembre 2009*

**Interpellation urgente écrite**  
**Qui a autorisé le murage du vestiaire de la plage du Reposoir ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 12 juin 2009, le Grand Conseil vous renvoyait l'interpellation urgente écrite 792 rédigée par mes soins, et qui avait pour question unique comme le veut le règlement :

*Une demande d'autorisation de construire pour cet affreux mur a-t-elle été déposée et octroyée par la police des constructions de l'Etat de Genève ?*

Votre Conseil a pris tout son temps afin de répondre à l'IUE 792 puisque ce n'est que le 26 août que la réponse a été apportée. La question unique a dû vous échapper puisque dans votre réponse vous ne faites aucunement mention de l'autorisation de construire.

Je me permets donc de poser à nouveau ma question du 12 juin :

*Une demande d'autorisation de construire pour cet affreux mur a-t-elle été déposée et octroyée par la police des constructions de l'Etat de Genève ?*

Je vous remercie d'avance pour votre réponse !